

Tarifs – Transport rémunéré de personnes par automobile

En vigueur du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023
(Indexation au 1^{er} janvier de chaque année sauf exception *)

Type de demande – Répartiteur pour le transport rémunéré de personnes par automobile	Tarif
– Enregistrement d'un répartiteur	1 057 \$
– Maintien de l'enregistrement d'un répartiteur	528 \$
– Demande interlocutoire ou incidente (demande d'être relevé du défaut, etc.)	58 \$*
– Radiation volontaire de l'enregistrement d'un répartiteur – Modification aux renseignements d'un répartiteur enregistré	Sans frais

Type de demande – Répondant d'un système de transport rémunéré de personnes par automobile	Étude	Délivrance ou Droit annuel	Total
– Autorisation d'exploiter un système de transport – Remplacement d'une autorisation d'exploiter un système de transport	1 586 \$	1 586 \$	3 172 \$
– Maintien d'une autorisation octroyée à l'égard d'un système de transport		1 586 \$	1 586 \$
– Demande interlocutoire ou incidente (demande d'être relevé du défaut, etc.)	58 \$*		58 \$*
– Révocation volontaire de l'autorisation d'un système de transport			Sans frais

Type de demande – Autres	Tarif
– Demande de retrait de plaque	112 \$*
– Demande interlocutoire ou incidente (demande d'être relevé du défaut, etc.)	58 \$*

Modes de paiement
<p>Le montant total est payable par les modes de paiement suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – carte de crédit (VISA, MasterCard ou American Express) – chèque personnel ou mandat poste (à l'ordre du ministre des Finances) – carte de débit ou argent comptant (au comptoir seulement) – carte de crédit prépayée et active – Visa Débit / Mastercard Débit (En ligne seulement) <p>Seules les devises canadiennes sont acceptées.</p>

* Indexation au 1^{er} avril de chaque année.